

COMMUNE DE BEAUREPAIRE

**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet de la commune

Code général des collectivités territoriales-extrait de l'article L2313-1

« Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article. »

Le Compte Administratif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

1. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les principales dépenses et recettes de la section

NATURE des DEPENSES	Montant réalisé
Charges générales	53 322.25€
Charges de personnel	77 451.99€
Atténuations de produits	0€
Autres charges de gestion courante (subvention aux associations, SIVOS, ...)	66 573.47€
Total des dépenses de gestion courante	197 347.71€
Charges financières (intérêts des emprunts)	799.25€
Charges exceptionnelles	770.59€
Total des dépenses réelles	1 569.84€
Opération d'ordre de transfert entre sections	2188€
Total des dépenses d'ordre	2188€
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	201 105.55€

Les **dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 38.51% des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les effectifs de la commune ont été maintenus à 4 agents en 2021.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 201 105.55 euros.

Recettes	Montant réalisé
Atténuation de charges (remboursements sur salaires et charges)	1979.69€
Recettes et produits des services	760.00€
Impôts et taxes	135 400.57€
Dotations, subventions et participations	106 432.46€
Autres recettes de gestion courante	16 721.02€
Total des recettes de gestion courante	261 293.74€
Produits financiers	473.85€
Produits exceptionnels	3 549.00€
Recettes d'ordre	0€
TOTAL des RECETTES	265 316.59€

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers).

Il existe 3 principaux types de recettes pour une commune :

- **La fiscalité : les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2021 :**
- Taxe d'habitation : supprimée
- Taxe Foncière (bâti) : 37.18%
- Taxe Foncière (non bâti) : 32.63%

A compter de l'année 2021, le taux d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFB 2020 du département (25.36%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de références 2021 de TFB de la commune est de 37.18% (soit le taux communal de 2020 : 11.82% + le taux départemental de 2020 : 25.36%)

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveaux taux de référence de TFB (taux communal 2020+ 25.36%),

Le produit de la fiscalité locale en 2021 s'élève à 135 400.57 euros dont 42 195€ de dotation de solidarité communautaire.

- **Les dotations de l'Etat.**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'État à la commune. Elle est en diminution constante et s'élève en 2021 à 44 628 euros

Dotation de solidarité rurale : 8 630€

Dotation aux élus locaux : 0€

- **Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population**

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 448 922.45€ dont 183 605.86€ de report d'excédent de fonctionnement de 2020. Les recettes de fonctionnement 2021 sans report s'élève à 265 316.59€

Au final, **l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement** constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement sont donc de 448 762.28 euros, couvrant ainsi les dépenses de fonctionnement et dégageant un excédent de 247 656.73 euros

2. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

▪ *en dépenses* : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

▪ *en recettes* : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2021 sont les suivants :

- Pérenniser l'étude de l'implantation des écluses sur la RD32
- Refaire l'éclairage du secrétariat
- D'installer d'occultant dans la cour du futur logement de l'école
- De valider le devis pour la vérification des hydrants
- De demander un audit énergétique pour l'école.

c) Vue d'ensemble de la réalisation de la section d'investissement

Dépenses	Montant
Terrains nus	294.00€
Hotel de Ville	418.38€
Installations générales, agencements, aménagements	28 673.56€
Installations et outillages	1177.94€
Matériel informatique	1 830.00€
Autres dépenses d'investissement	516.00€
Remboursement des emprunts	22 367.66€
TOTAL	55 277.47€
Restes à réaliser	3 490.20€
REPORT DEFICIT N-1	23 455.62€

Recettes	Montant
Dotations (Fctva et Taxe aménagement)	4 900.71€
Subventions	37 992.19€
Excédents de fonctionnement capitalisés	10 614.82€
Dépôts de caution	0€
Autres immobilisations financières	10 193.60€
Recettes d'ordre	2 188.00€
TOTAL	65 889.32€
Report N-1	0€
Reste à réaliser N-1	0€

Le volume des recettes d'investissement 2021 est de : 249 495.18€. Les principales recettes sont :

- Excédent de fonctionnement reporté : 183 605.86€
- FCTVA : 1 046.32
- Taxe d'aménagement : 3 854.39€

Les dépenses d'investissement 2021 représentent 55 277.47 € + 3 490.20€ de reste à réaliser 2021 soit un total de 58 767.67€ auxquelles s'ajoute le déficit 2021 reporté : -23 455.62€ soit un total des dépenses d'investissement 2021 de 82 223.29€

Le déficit d'investissement est alors couvert par l'excédent de fonctionnement.

Les crédits inscrits au budget 2021 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2021 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser Ces crédits permettront le démarrage de travaux conséquents en début d'année 2022, sans attendre le vote du budget.

d) Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 22 367.66 euros en 2021. L'endettement est faible en 2021 et la structure de la dette ne représente pas de danger : 100% des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.